

au cours de la dernière session, adopté une loi qui donne de vastes pouvoirs au gouvernement en ce qui concerne la Compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique. Si je me suis opposé à ce projet, ce n'est pas parce que je le considérais vain, mais parce que j'étais convaincu, et le suis toujours, que nous entreprenions un projet beaucoup trop onéreux. Pour ce qui est de la nécessité d'ouvrir les voies de communication avec le Nord-Ouest, j'ai toujours dit qu'il serait dans l'intérêt du pays de le faire le plus tôt possible. Toutefois, je considère l'adoption de cette adresse comme une simple formalité et j'estime que nous ne devrions pas, dans ces circonstances, proposer des modifications, même si nous ne sommes absolument pas d'accord avec la politique du gouvernement. Nous remercions Son Excellence de nous annoncer que le recensement est achevé. Il est bon d'avoir certaines assurances, du moins à ce sujet. J'espère que nous serons bientôt en mesure de comparer tous les renseignements recueillis avec les données compilées lors du dernier recensement. En vérité, j'aimerais qu'on adopte un système en vue de recueillir plus souvent des données sur certaines questions. Ce n'est pas par manque de respect envers Son Excellence que nous avons demandé un délai pour examiner l'adresse. Je crois que cette requête était conforme aux usages de cette Chambre; certains sénateurs avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir, m'ont affirmé qu'ils souhaitaient avoir plus de renseignements sur certains points. Et je tiens à préciser que j'ai obtenu les renseignements qui m'intéressaient. Je dois dire que le parrain de la motion portant adoption de l'adresse s'est avéré un prudent partisan du gouvernement. Je crois qu'il remplit bien son rôle, mais je ne peux m'empêcher de penser, au même moment, que le gouvernement, en comblant les récentes vacances, a agi à l'encontre du principe établi au moment de la Confédération. Nous portons préjudice, d'une certaine façon aux gouvernements qui suivront, lorsque nous comblons les vacances au Sénat en y nommant des personnes qui partagent toutes les mêmes opinions politiques. Sir Étienne Taché, le Premier ministre actuel, ainsi que le ministre des Postes nous ont affirmé qu'une règle différente serait observée, et c'est ce qui s'est passé en 1867. Je suis convaincu que les deux sénateurs qui ont commenté l'adresse, rehausseront le prestige du Sénat. Toutefois, je me demande si le gouvernement se montre juste envers les partis politiques lorsqu'il nomme uniquement ses amis au Sénat. On s'attend habituellement à ce que les personnes nommées à cette chambre se libèrent dans une grande mesure de l'esprit de parti. Mais nous savons tous que l'homme est très faible.

L'hon. M. CAMPBELL : Le sénateur a adopté, comme toujours, une approche très honorable en tant que chef de l'opposition de Sa Majesté dans cette Chambre. Il est à espérer que la Chambre examinera la réponse à l'adresse dans le même esprit que lui. Ces réponses constituent avant tout une marque de courtoisie, et les deux partis souhaitent répondre de façon respectueuse au discours de Son Excellence. Je félicite cordialement mon honorable collègue qui a proposé la réponse, et le sénateur, qui l'a appuyée. Il est agréable de savoir que l'on a nommé à cette chambre des personnes aussi compétentes. En ce qui concerne les observations qu'a formulées le sénateur d'en face

au sujet des nominations au Sénat, je ne sais pas dans quelle mesure il a raison. On a dit, au moment de la Confédération, qu'on accorderait la même attention aux deux partis politiques lorsque viendrait le temps de nommer des sénateurs. On a tenu parole. Toutefois, je ne sais pas — et il est de notre devoir de le vérifier — si l'on a dit que le même principe serait appliqué lors des futures nominations.

L'hon. M. LOCKE : On a appliqué le même principe lors de la sélection préliminaire de sénateurs provenant des Maritimes.

L'hon. M. CAMPBELL : En Angleterre, le ministre conservateur continue de nommer des pairs choisis dans son propre parti; il en va de même pour les whigs.

L'hon. M. MILLER : Ne s'agit-il pas là d'un gouvernement de coalition?

L'hon. M. CAMPBELL : Chaque fois qu'un gouvernement de coalition est formé, on nomme évidemment des membres des deux partis. Toutefois, j'aimerais savoir si une telle garantie a effectivement été donnée, comme le laisse entendre l'honorable sénateur de Grandville. J'ai l'intention d'aller au fond des choses. La convention de base a été respectée dans le cas des différentes provinces. Pour terminer, je voudrais dire que je suis très satisfait de l'accueil que les sénateurs de l'autre côté ont réservé au discours.

L'hon. M. CHRISTIE : Étant donné que l'honorable sénateur d'en face a déjà si bien parlé sur le sujet, je serai bref. Habituellement — et cette coutume est conforme à l'usage britannique — lorsqu'on ne trouve rien à redire sur le discours du Trône, la réponse est adoptée sans qu'on ne se lance dans un débat politique. Ce que je cherche à dire c'est que, mis à part le discours, je regrette, comme bon nombre de mes collègues, que le gouvernement n'ait pas rappelé le Parlement plus tôt. L'année dernière, le Parlement a été convoqué très tard, à la demande du « Home Government », en raison des négociations entourant le Traité de Washington. Toutefois, on ne sait pas pourquoi le Parlement n'a été convoqué cette année que le 5 mars. Cela constitue, pour nombre d'entre nous, une grande source d'inconvénients, une véritable perte, lorsque nous sommes obligés de rester ici jusqu'en mai. Évidemment, un parlementaire doit subordonner ses intérêts personnels à ses obligations publiques. Toutefois, le gouvernement devrait quand même s'accorder avec quelque 300 parlementaires et convoquer le Parlement le plus tôt possible en février. Les préférences de ces 300 personnes priment sur celles des 13 ministres du Cabinet. Avant de céder la parole à d'autres, je voudrais vous parler d'une question qu'a abordée mon honorable ami: c'est-à-dire la promesse donnée par le Premier ministre lors de la proclamation de la Confédération au sujet de la nomination des sénateurs. Je crois que mon honorable ami a bien décrit la nature des promesses qui ont été faites. Lors des débats sur la Confédération, le Premier ministre avait déclaré: — « les départements ne pourront plus, à l'avenir, procéder comme ils l'avaient fait dans le passé. Ils ne pourraient plus essayer de